

Arrêtés fédéraux devant être publiés ultérieurement

L'Assemblée fédérale a adopté, au cours de la session d'été, les arrêtés fédéraux suivants:

- arrêté fédéral du 11 juin 1974 concernant la convention sur les espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (FF 1973 II 1005);
- arrêté fédéral du 26 juin 1974 approuvant les accords relatifs à la navigation sur le lac de Constance et le Rhin (FF 1973 II 933).

Ces arrêtés seront publiés, en même temps que les accords qu'ils concernent, après la ratification ou l'adhésion de la Suisse.

Berne, le 8 juillet 1974

22055

Chancellerie fédérale

Assemblée fédérale

Le 19 juin 1974, l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) a procédé à l'élection suivante:

Nouveau juge suppléant au Tribunal fédéral:

M. Robert Levi, docteur en droit, Zurich

La session d'été a été close le vendredi 28 juin 1974.

Le résumé des délibérations paraîtra prochainement comme annexe de la *Feuille fédérale*.

22055

Arrêtés fédéraux devant être publiés ultérieurement

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1974
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	27
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	08.07.1974
Date	
Data	
Seite	189-189
Page	
Pagina	
Ref. No	10 100 896

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.